

Aux clubs de ski et de snowboard de l'AFSS

Fribourg, novembre 2017



## CIRCULAIRE 1

### Sponsors de l'AFSS pour la saison en cours Informations aux organisateurs de compétitions

Mesdames les présidentes,  
Messieurs les présidents,  
Chères (chers) amies (amis) du ski et du snowboard,

## 1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE PARTENARIAT

### 1.1 Partenaire officiel de l'AFSS, sponsor principal

La **Banque Cantonale de Fribourg (BCF)** est le **partenaire officiel de l'AFSS**.

La BCF obtient l'exclusivité de la branche pour toutes les manifestations qui se déroulent sous le patronat de l'AFSS. Avec la conclusion de ce partenariat, les autres sponsors (sont exclus les autres banques et la Poste) qui soutiennent l'AFSS ou les organisateurs de manifestations de l'association obtiennent le statut de «sponsors de l'AFSS » ou « sponsors de club ». Nous vous prions donc de ne pas faire de demande pour des annonces ou autres à la BCF pendant la durée du contrat.

Le partenariat avec la Banque Cantonale de Fribourg nous permet de verser des contributions aux clubs fribourgeois organisateurs de compétitions (cf. Circulaire 2, contributions aux organisateurs de compétitions).

### 1.2 Sponsors de l'AFSS

Comme pour la saison passée, nous pouvons à nouveau compter sur le soutien des sponsors suivants :

- **La Liberté, AHGcars, Noël Ruffieux & Fils SA, Boissons Corboz, Carrosserie Pasquier SA, Philippe Andrey chauffage-Sanitaires, Stöckli outdoor sports** pour les Coupes Fribourgeoises, alpines et ski de fond.
- **Groupe E, Castella sport Espace du pied.ch**, pour la Coupe Fribourgeoise des enfants.
- **Surf Machine**, pour la coupe fribourgeoise de Freestyle.



### 1.3 La Loterie Romande

Les contributions de la Loterie Romande sont une part importante de notre budget.

## 2 PRESTATIONS DE L'AFSS ENVERS SES SPONSORS

Pour que nous puissions faire face aux obligations envers nos sponsors, les organisateurs de compétitions sont tenus de respecter les points suivants :

### 2.1 Partenaire officiel de l'AFSS

**La Banque Cantonale de Fribourg (BCF)** obtient le droit d'utiliser le slogan suivant pour toutes les manifestations de l'AFSS :

**Banque Cantonale de Fribourg - partenaire officiel de l'AFSS  
Freiburger Kantonalbank - offizieller Partner des FSSV**

Ce slogan et le logo de la BCF doivent être mentionnés dans la partie rédactionnelle de toutes les brochures et dans tous les communiqués de presse :

- Le logo de la BCF est à mentionner sur tous les programmes, libretti, affiches et listes de départ et de classements en relation avec les compétitions.
- Si par exemple le programme de la course se fait sous forme d'un libretti, la page 4 de la couverture est à réserver gratuitement pour une annonce de la BCF.
- Le matériel publicitaire mis à disposition par la BCF, tel que banderoles ou autres surfaces publicitaires, bandes de démarcation, etc., est à utiliser sans restriction.
- Lors des Coupes Fribourgeoises alpines et ski de fond, les leaders de chaque catégorie doivent porter le dossard rouge avec le logo de la BCF.
- Des représentants de la BCF seront invités par l'AFSS à toutes les compétitions.
- Lors de la compétition et de la proclamation des résultats, la BCF est à mentionner en tant que partenaire officiel.
- Il faut en outre veiller à ce que le partenariat avec la Banque Cantonale de Fribourg soit mentionné sur toutes les correspondances relatives aux compétitions. Ce partenariat avec la BCF doit clairement ressortir, particulièrement par rapport aux autres sponsors. Nous vous prions instamment de ne pas faire de publicité pour d'autres institutions bancaires ou pour la Poste.

Les points susmentionnés sont également à respecter pour les autres manifestations de l'AFSS (cours, entraînements, assemblées, etc.).

### 2.2 Sponsors

**La Liberté** (Coupes Fribourgeoises alpines et ski de fond) :

- Nous disposons de dossards (No. 0 à 150) avec le logo « La Liberté ». pour les disciplines alpines, 1 jeu pour le ski de fond. Ces dossards sont à utiliser pour toutes les



compétitions dans le cadre de la Coupe Fribourgeoise et des Championnats Fribourgeois.

- Utilisation du matériel publicitaire sur les pistes des courses.
- Le logo « La Liberté » est à mentionner sur la correspondance et sur les listes de classements.

**Stöckli Ski, Boissons Corboz, Noël Ruffieux & Fils SA, AHGcars, Philippe Andrey Chauffage-Sanitaires, Carrosserie Pasquier SA** (Coupes Fribourgeoises et Championnats Fribourgeois, alpin et ski de fond):

- Utilisation du matériel publicitaire sur les pistes des courses.
- Sur la correspondance et les listes de classements la publicité est à mentionner.
- Obtient la possibilité de monter une tente sur l'aire d'arrivée.

**Groupe E** (Coupes Fribourgeoises des enfants):

- Utilisation des dossards (No. 1-400) pour la Coupe Fribourgeoise des enfants.
- Utilisation du matériel publicitaire sur l'aire d'arrivée.
- Sur la correspondance et les listes de classements la publicité est à mentionner.
- Le Groupe E est l'unique représentant dans le domaine de l'électricité, ainsi que dans tous les autres domaines des sociétés filles du Groupe E.

**Castella-Sports, Espace du Pied.ch** (Coupes Fribourgeoises des enfants):

- Utilisation des dossards (No. 1-400) pour la Coupe Fribourgeoise des enfants.
- Utilisation du matériel publicitaire sur l'aire d'arrivée.
- Sur la correspondance et les listes de classements la publicité est à mentionner.
- Castella-Sport/ Espace du Pied.ch est l'unique représentant dans le domaine du sport.

**Surf Machine** (Coupes Fribourgeoises de Freestyle):

- Utilisation des dossards pour la Coupe Fribourgeoise de Freestyle.
- Utilisation du matériel publicitaire sur l'aire d'arrivée.
- Sur la correspondance et les listes de classements la publicité y relative est à mentionner.

**Nous vous prions de mentionner également les sponsors lors de la compétition et la proclamation des résultats.**



## 2.3 La Loterie Romande

Nous vous recommandons de mentionner le slogan « La Loterie Romande soutient le Sport et l'AFSS » sur toute la correspondance concernant les compétitions.

## 3 COORDINATION

La garantie des obligations de l'AFSS envers les sponsors doit se faire d'une manière coordonnée avec l'organisateur des courses, les responsables de l'AFSS des différentes Coupes Fribourgeoises et le ressort marketing de l'AFSS. Nous vous prions donc de respecter la procédure suivante:

- Un programme de la manifestation doit être envoyé au Ressort Marketing ou au responsable de l'AFSS de la Coupe Fribourgeoise concernée au plus tard un mois avant ladite organisation.
- Les couvertures pour les listes de départs et de classement, les écritures publicitaires, logos, etc. sont à demander auprès du ressort marketing de l'AFSS, vous les trouverez également sur [www.afss.ch](http://www.afss.ch).
- En outre, nous vous prions de tenir compte des recommandations mentionnées dans la circulaire 3, « Relations avec la presse et les autres médias ».

## 4 GESTION DU MATERIEL

La gestion des dossards pour les Coupes Fribourgeoises et les Championnats Fribourgeois, ainsi que le matériel publicitaire tel que banderoles, panneaux d'arrivées et de départs, bandes de démarcations, etc., ce fait séparément par discipline:

- |               |   |
|---------------|---|
| • Chef Alpin  | Coupe Fribourgeoise, Championnats Fribourgeois alpin        |
| • Ski de fond | Coupe Fribourgeoise, Championnats Fribourgeois, ski de fond |
| • CFE         | Coupe Fribourgeoise des enfants                             |
| • Freestyle   | Coupe Fribourgeoise de freestyle                            |

Nous vous remercions de votre engagement en faveur du ski et du snowboard dans le canton. Les Membres du comité restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Nous espérons une bonne collaboration et nous vous souhaitons des compétitions pleines de succès.

Avec nos salutations sportives.

Le comité de L'AFSS

